

DÉPARTEMENT
DES DEUX SEVRES

PETR DU PAYS DE GATINE

Élection du Président, des
Vice-Présidents et des
autres membres du bureau
syndical

Effectif légal
du conseil syndical

31

PROCÈS-VERBAL

**DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS
ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt, le sept du mois de septembre à 18 heures 00 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil syndical du PETR du Pays de Gâtine

Étaient présents les conseillers syndicaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

ATTOU Yves	CHABAUTY Gérard	GILBERT Véronique
AYRAULT Bérengère	CHAUSSERAY Francine	GUERIN Jean-Claude
BACLE Jérôme	CHAUSSONEAUX Jean-Paul	JEANNOT Philippe
BAILLY Christiane	CHEVALIER Eric	LIBNER Jérôme
BARANGER Johann	CLEMENT Guillaume	MICOU Corine
BERGEON Patrice	CUBAUD Olivier	NOLOT Monique
BIRE Ludovic	DIEUMEGARD Claude	OLIVIER Pascal
BIRONNEAU Pascal	FOUILLET Olivier	RIMBEAU Jean-Pierre
BOUCHER Hervé-Loïc	FRADIN Jacques	ROY OLIVIER
BRESCIA Nathalie	GAILLARD Didier	SAUZE Magalie
		TAVERNEAU Danielle

Absents ¹ : Aucun

¹ Préciser s'ils sont excusés.

1. Installation des conseillers syndicaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Gaillard Didier, président (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Guillaume CLEMENT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 31 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie².

Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins : Mme Magalie SAUZE et M. Claude DIEUMEGARD

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller syndical a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	30
e. Majorité absolue ³	16

²

Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier GAILLARD	16	Seize suffrages
Pascal OLIVIER	11	Onze suffrages
Johann BARANGER	2	Deux suffrages
Olivier FOUILLET	1	Un suffrage

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. Didier GAILLARD a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Didier GAILLARD élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à **la majorité des deux tiers**, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le PETR disposait, à ce jour, de 4 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil syndical a fixé à 3 le nombre des vice-présidents.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	3
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	28
e. Majorité absolue ⁴	15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Pierre RIMBEAU	27	Vingt-sept suffrages
Pascal OLIVIER	1	Un suffrage

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Jean-Pierre RIMBEAU a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	28
e. Majorité absolue ⁴	15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal BIRONNEAU	28	Vingt-huit suffrages

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. Pascal BIRONNEAU a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	30
e. Majorité absolue ⁴	16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nathalie BRESCIA	17	Dix sept suffrages
Olivier CUBAUD	5	Cinq suffrages
Pascal OLIVIER	7	Sept suffrages
Johann BARANGER	1	Un suffrage

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Mme Nathalie BRESCIA a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

3.4. Élection du premier membre

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c])	29
e. Majorité absolue ⁴	15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Francine CHAUSSERAY	28	Vingt-huit suffrages
Johann BARANGER	1	Un suffrage

3.4.4. Proclamation de l'élection du premier membre

Mme Francine CHAUSSERAY a été proclamée premier membre et immédiatement installée.

3.9. Élection du deuxième membre

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c])	29
e. Majorité absolue ⁴	15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Ludovic BIRE	29	Vingt-neuf suffrages

3.9.4. Proclamation de l'élection du deuxième membre

M. Ludovic BIRE a été proclamé deuxième membre et immédiatement installé.

3.10. Élection du troisième membre

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c])	29
e. Majorité absolue ⁴	15

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Magalie SAUZE	19	Dix-neuf suffrages
Johann BARANGER	10	Dix suffrages

3.10.4. Proclamation de l'élection du troisième membre

Mme Magalie SAUZE a été proclamée troisième membre et immédiatement installée.

3.11. Élection du quatrième membre

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	6
d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]).....	25
e. Majorité absolue ⁴	13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monique NOLOT	22	Vingt-deux suffrages
Olivier FOUILLET	2	Deux suffrages
Olivier CUBAUD	1	Un suffrage

3.11.4. Proclamation de l'élection du quatrième membre

Mme Monique NOLOT a été proclamée quatrième membre du bureau syndical et immédiatement installée.

3.12. Élection du cinquième membre

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	4
d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c]).....	27
e. Majorité absolue ⁴	14

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bérengère AYRAULT	24	Vingt-quatre suffrages
Guillaume CLEMENT	1	Un suffrage
Olivier FOUILLET	1	Un suffrage
Pascal OLIVIER	1	Un suffrage

3.12.4. Proclamation de l'élection du cinquième membre

Mme Bérengère AYRAULT a été proclamée cinquième membre du bureau syndical et immédiatement installée.

3.12. Élection du sixième membre

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	10
d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c])	21
e. Majorité absolue ⁴	11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jérôme BACLE	17	Dix sept suffrages
Olivier CUBAUD	1	Un suffrage
Patrice BERGEON	1	Un suffrage
Pascal OLIVIER	1	Un suffrage
Guillaume CLEMENT	1	Un suffrage

3.12.4. Proclamation de l'élection du sixième membre

M. Jérôme BACLE a été proclamée sixième membre du bureau syndical et immédiatement installée.

3.12. Élection du septième membre

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c])	26
e. Majorité absolue ⁴	14

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Olivier CUBAUD	12	Douze suffrages
Hervé-Loïc BOUCHER	14	Quatorze suffrages

3.12.4. Proclamation de l'élection du septième membre

M. Hervé-Loïc BOUCHER a été proclamé septième membre du bureau syndical et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations ⁴

.....

⁴ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 7 septembre 2020, à ...20... heures, 20 minutes, en double exemplaire ²³ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller syndical le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),



Le conseiller syndical le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,



²³ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.